



ADOCIA

innovative medicine
for everyone, everywhere

Information relative au nombre d'actions et de droits de vote en date du 24 juin 2022

En application de l'article L.233-8 II du Code de commerce et de l'article 223-16 de la charte de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Lyon, France

- Dénomination sociale : ADOCIA
- Adresse du siège social : 115, avenue Lacassagne, 69003 Lyon
- Place de cotation : marché réglementé d'Euronext à Paris, compartiment C

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote BRUT (1)	Nombre de droits de vote NET (2)
24 juin 2022	8 060 362	10 853 618	10 823 396

(1) Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts ») sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé en ne tenant pas compte des actions autodétenues par la Société, privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.

Contact ADOCIA :
Tél. : 04 72 610 610
contactinvestisseurs@adocia.com



ADOCIA

innovative medicine
for everyone, everywhere

Information relative au nombre d'actions et de droits de vote en date du 24 mai 2022

En application de l'article L.233-8 II du Code de commerce et de l'article 223-16 de la charte de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Lyon, France

- Dénomination sociale : ADOCIA
- Adresse du siège social : 115, avenue Lacassagne, 69003 Lyon
- Place de cotation : marché réglementé d'Euronext à Paris, compartiment C

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote BRUT (1)	Nombre de droits de vote NET (2)
24 mai 2022	7 852 514	10 650 320	10 627 706

(1) Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts ») sert de base de calcul pour les franchissements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé en ne tenant pas compte des actions autodétenues par la Société, privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.

Contact ADOCIA :
Tél. : 04 72 610 610
contactinvestisseurs@adocia.com